

La Crazette

Numéro 23 – Avril 2013

Dans ce numéro

- 1 Edito
- 2 Echos du Conseil Municipal
- 5 C'est à Cras !
- 6 Divers

Edito

Chers habitants de Cras,

Un trimestre de l'année 2013 est déjà accompli, et nous avançons à pas de géant vers le temps des bilans et des changements, tant sur le plan local que territorial.

L'examen à l'assemblée nationale et au sénat de la loi sur la décentralisation et le texte relatif aux élections locales en cours d'élaboration concerne notamment les prochaines municipales de 2014. Des rencontres avec les élus nationaux ont eu lieu en 2012 et seront encore au programme de 2013, afin d'aboutir à une cohérence en ce qui concerne les mesures qui font débat, telles la représentation des communes au sein des communautés de communes.

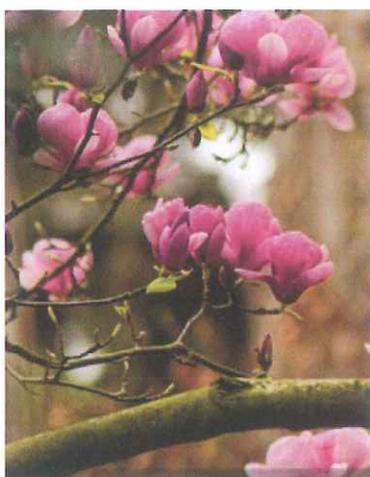
Un temps fort de cette année 2013 concerne bien sûr la réforme des rythmes scolaires. Pour mémoire, en 2008, Xavier Darcos, alors ministre de l'Education Nationale, décidait de réduire la semaine de classe à 4 jours, malgré l'avis des experts en pédagogie, des enseignants et des fédérations de parents.

En 2012, le ministre Vincent Peillon rétablit la semaine de 4 jours et demi, l'objectif étant de mieux répartir les heures de cours sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est plus grande. Au-delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, cette réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant des activités sportives, culturelles et artistiques

Après concertation entre enseignants, parents et élus, motivés et enthousiastes pour réussir pleinement cette nouvelle façon de penser l'école, la réforme sera mise en place à la rentrée scolaire 2013, pour les écoliers de Cras – Morette.

Concernant le devenir du village et les aménagements structurants à envisager pour le futur, les élus se sont attelés à un grand chantier d'étude, constitué de deux temps forts :

- **Protéger définitivement le centre village** par des aménagements structurants au nord de la commune, lieu dit Les Feugères, en limite des territoires de CRAS et MORETTE. Cette étude, initiée par les deux communes, sous l'autorité du R.T.M., organisme d'état dont la vocation est de définir les risques et de proposer une remédiation, est aboutie. La mise en œuvre des travaux indispensables permettra d'envisager le deuxième temps :



- **Créer un véritable centre village** sur l'espace situé face à la mairie, envisager le développement d'un commerce local, aménager les voiries et cheminements piétonniers indispensables pour créer des liens entre le secteur mairie – écoles, l'Eglise et le Moulin ; tracer le développement futur de notre village, avec en toute priorité, car il faut bien sûr hiérarchiser les projets et les étaler dans le temps, la restauration du bâtiment mairie-école. Cette réflexion a fait l'objet d'un travail en partenariat avec différents services de l'Etat et le cabinet architectural UP2M. Ce travail sera restitué dans le cadre d'une réunion publique à destination des habitants du village, à la salle Marcel Gaillard, d'ici le mois de juin.

Dans l'attente de cette rencontre, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous assurer de son dévouement au service de ce village qui nous est cher.

Nicole DI MARIA

Echos du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2012

DEMANDE DE SUBVENTION « ETUDE CENTRE VILLAGE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'étude indispensable pour les aménagements structurants du centre village. Deux réunions de travail ont déjà eu lieu. Une subvention du Conseil Général peut être accordée. Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour l'autoriser à solliciter cette subvention.

L'étude globale (tranche ferme + tranches conditionnelles) s'élève à : 51841.50 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention.

SUBVENTION AMFTELETHON

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention présentée par l'association « Amftelethon ».

Après en avoir débattu, et émis le vœu qu'une action au profit du téléthon ou de toute autre association à but identique serait bienvenue de la part d'une association locale, le conseil décide d'attribuer 50 € au profit du téléthon.

PERMISSION DE VOIRIE : FRANCE TELECOM

Madame le Maire donne lecture du renouvellement de la convention France Telecom relative aux permissions de voirie. Celle-ci arrive à échéance le 18 mars 2013 et devrait être renouvelée pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal propose d'adresser un courrier à France Télécom, afin d'obtenir des précisions sur leurs ouvrages, permettant notamment d'asseoir le calcul des redevances d'occupation du domaine public sur une base solide.

PERSONNEL COMMUNAL : ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis 2010 le Centre de Gestion de la fonction Publique de l'Isère propose à titre expérimental pour trois ans, le

remplacement de la notation par l'entretien professionnel. Après avoir évoqué les points positifs de l'entretien professionnel, tant pour la collectivité, que pour le personnel, le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la notation par l'entretien professionnel, au titre de l'année 2012.

ASSAINISSEMENTS : ETUDE SUR LA DESSERTE DES ZONES NON RACCORDEES

Le Maire informe l'équipe municipale qu'elle est maintenant en possession des plans des futurs réseaux et que ceux-ci sont à disposition des élus pour consultation et avis.

TAXE DE RACCORDEMENT

Un courrier sera adressé aux services de la communauté de communes afin d'obtenir des précisions quant à la règle relative au calcul de la taxe de raccordement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMMISSION JEUNESSE – partenariat avec les communes

Madame CHEVAL rend compte de la dernière réunion à laquelle elle a participé, au cours de laquelle il a été fait un état des lieux de toutes les actions entreprises en partenariat avec la commission jeunesse de la communauté de communes à destination des jeunes de Cras. Une action à destination des jeunes de Morette est envisagée pour 2013.

RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que renseignements pris auprès des services de l'Inspection Académique, les éléments nécessaires à la mise en place de la Réforme n'étant pas réunis, une commande départementale paraissant indispensable eu égard à la nécessité d'une harmonisation des jours et horaires de classe (problème des transports scolaires gérés par le département) la rentrée scolaire 2013 devrait se faire dans les mêmes conditions que la rentrée 2012.

QUESTIONS DIVERSES

- **RECENSEMENT**
Le maire informe le Conseil Municipal que la Commune va devoir procéder au recensement de la population en 2013. Pour cela, la commune doit prévoir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'enquête.
- **REUNION DENEIGEMENT**
Monsieur WATRE rend compte de la réunion au cours de laquelle les points suivants ont été évoqués :
 - utilisation du tracteur de Morette
 - équipement d'une lame sur le tracteur communal
 - stockage : gravier, sel à Cras
 - mise à jour des circuits de déneigement.
- **ATELIER COMMUNAL : CHAUFFAGE**
Des demandes de subvention pour cet équipement sont en cours d'instruction. Les travaux seront effectués sur l'exercice 2013.
- **SEDI**
Des travaux d'éclairage public doivent être envisagés dans les années à venir. Une somme devra être inscrite au budget dès 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance à 22 heures 30.

SEANCE DU 12 FEVRIER 2013

TAXE D'AMENAGEMENT – Exonérations possibles

Le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise en 2012 fixant le taux de la taxe applicable aux autorisations d'urbanisme, à 5 %. Le législateur a prévu la possibilité d'exonérer de cette taxe les garages ou espaces de stationnement fermé. Après en avoir débattu, le conseil décide de ne pas appliquer d'exonération en ce sens.

RECENSEMENT : RETRIBUTION DE L'AGENT RECENSEUR

Cette mission confiée à Madame Chantal FABIANI a été menée à bien. Il convient maintenant de délibérer pour attribuer à Madame FABIANI, agent recenseur, le montant forfaitaire attribué par l'Etat au titre de l'indemnisation réglementaire. Le Conseil à l'unanimité décide d'attribuer à l'agent recenseur le montant forfaitaire fixé par l'état, à savoir : 996. 00 €.

CONVENTION DE FOURRIERE : CAPTURE D'ANIMAUX EN DIVAGATION

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de fourrière afin de solutionner les problèmes de divagation d'animaux. Après examen des diverses possibilités, une convention avec la SPA a été retenue à l'unanimité pour un montant de 0.32 € par habitant.

MOTION POUR L'AMELIORATION DE LA LIGNE TRANSISERE N° 5000 (Rive Gauche de l'Isère)

Madame le Maire donne lecture d'un projet de motion destiné à appuyer solidairement les communes de la rive gauche de l'Isère, tant pour le maintien d'un service de car allant de Pont-en-Royans à Grenoble, que pour l'amélioration de cette ligne en ce qui concerne les horaires.

Motion adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMBARAN VINAY VERCORS : 3C2V

Suite à l'intégration des communes de MONTAUD, ST QUENTIN, LA RIVIERE, dans la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY, il convient de procéder à la mise à jour des élus communaux membres des commissions intercommunales.

INVESTISSEMENTS 2013 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Didier WATRE, 1er adjoint, chargé des finances fait un premier état des lieux des résultats financiers de l'exercice 2012. Il rappelle les investissements faits ainsi que les travaux restant à effectuer sur 2013. En tout état de cause, les aménagements paysagers du cimetière, la restauration du portail d'entrée, et les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite seront prioritaires.

QUESTIONS DIVERSES

REFORME DE L'ECOLE

Madame le Maire expose les grandes lignes de cette réforme des rythmes scolaires, qui devrait être mise en place à la rentrée 2013. Possibilité est toutefois donnée aux communes de différer la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014. Une décision sera

prise avant fin mars 2013, concernant les 5 communes du syndicat scolaire intercommunal.

INFORMATION DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'EXTENSION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR TOUT LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

Un réseau structurant de 3000 kilomètres de fibre optique constituera une première tranche de travaux. Cette décision formalise l'engagement du département quant à l'aménagement numérique du territoire.

INFORMATION DU CONSEIL GENERAL SUR LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT, en partenariat avec l'agence nationale pour l'habitat, associés à la caisse d'allocations familiales, l'agence régionale de santé, et l'agence départementale d'information sur le logement. Ce dispositif vient en complément de la structure PLH mise en place dans le cadre de la 3C2V.

DEMANDES DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX, EX ETABLISSEMENTS DAVID INDUSTRIE

Aucune location à long terme ne peut être envisagée tant que le devenir de ce tènement immobilier n'aura pas été clairement défini. Une location en l'état à court terme pourrait être consentie avec pour date butoir le mois de mars 2014, au cours duquel se tiendront les prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance à 24 heures.

SEANCE DU 18 MARS 2013

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour en début de séance :

- La première concerne la signature d'une convention avec le conseil général de l'Isère, pour numérisation des plans cadastraux. Compte tenu de l'intérêt d'une telle opération, le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention.
- La seconde concerne la contribution de la commune à l'association de lutte anti-grêle. Le conseil municipal avait admis le principe d'une participation annuelle. Le montant par habitant est de 0.50 €. Cela représente une somme de 0.50 X 457 habitants, soit 238.50 € au titre de 2013.

Le conseil municipal se prononce ensuite sur les dossiers ci-après :

LOCATION D'UNE PARTIE DE L'EX BATIMENT DAVID

Location d'une partie de l'ex bâtiment DAVID à titre précaire, jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le conseil est d'accord pour un loyer de 300 € mensuels formalisé par une convention entre la commune propriétaire des lieux et le locataire, c'est-à-dire la SARL Maçonnerie Nature.

LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire : cette action, sous l'égide de La Ligue de l'Enseignement, est en place depuis plusieurs années et donne satisfaction.

L'adhésion à la Ligue est financée alternativement par les communes de CRAS et MORETTE. En 2013, l'adhésion relève de la commune de CRAS pour un montant de 500 euros.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors du précédent conseil, le Maire avait exposé les objectifs de la réforme et précisé qu'il convenait d'attendre la position du syndicat scolaire intercommunal pour délibérer. Suite au vote des 5 communes, il convient maintenant de délibérer pour confirmer la position en faveur d'une mise en place de la réforme à la rentrée 2013 de la commune de CRAS.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM

Suite à la lettre recommandée adressée par France Télécom au sujet du renouvellement des conventions d'occupation du domaine public, le conseil mandate le maire pour un nouveau courrier à France Télécom sollicitant des précisions quant à la nature des ouvrages aériens et/ou souterrains ainsi que le chiffrage en m2.

A réception de ces documents, le Maire prendra l'arrêté nécessaire pour la reconduction des conventions selon le modèle fourni par l'association des maires de l'Isère.

APPROBATION : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012 (délibération 2013-04) et du COMPTE ADMINISTRATIF (délibération 2013 - 08)

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2012 de la commune de Cras dressé, par Monsieur le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal prend connaissance de compte administratif 2012.

Le conseil Municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2012 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 et le compte administratif.

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat / Solde 2012	Reprise 2011	CLOTURE
FONCTIONNEMENT	260 966.06 €	326 864.87 €	+ 65 898.81 €	195 080.18 €	239 237.99 €
INVESTISSEMENT	136 059.62 €	46 936.00 €	- 89 123.62 €	-15 700.73 €	-104 824.35€

Résultat de clôture : 134 413,64 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2012 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE GESTION CCAS 2012 (délibération 2013-05) et du COMPTE ADMINISTRATIF (délibération 2013-07)

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2012 du CCAS de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire, ainsi que du compte administratif

Le conseil Municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2012 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 CCAS dressé par Monsieur le Receveur Municipal et le compte administratif.

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat / Solde 2012	Reprise 2011	CLOTURE
FONCTIONNEMENT	337.50 €	126	- 211.50 €	4246.64 €	4034.14 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €		

Résultat de clôture : 4 034,14 €

VOTE BUDGET PRIMITIF CCAS 2013 (Délibération 2013-06)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 4 634 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, adopte le budget primitif 2013 présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance à 23 heures 30.

SEANCE DU 9 AVRIL 2013

TAUX D'IMPOSITION 2013

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition qui n'ont pas évolué depuis 2004.

Taxe d'habitation : 13.77 %

Foncier bâti : 22.80 %

Foncier non bâti : 60.25 %

Compte tenu du contexte économique actuel, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux actuels.

PRESENTATION DU DUBGET PRIMITIF 2013

Affectation de résultat :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2012 qui s'élève à 89 237.00 € et des restes à réaliser 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2013 la somme de 150 000.00 € en section d'investissement (compte 1068).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 386 095.00 €
- Section d'investissement : 232 590.00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE VOIRON

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras. Cette participation représente un coût de 0,54 € par enfant. L'effectif total à la rentrée 2012 sur la commune de Cras s'élève à 72 élèves, soit un montant de 38.88 €.

ADHESION AU CNAS DE L'ASSOCIATION AMICALE.COM

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe chaque année aux frais d'adhésion au CNAS de l'association Amicale.Com pour les prestations sociales versées aux agents communaux ainsi que pour l'arbre de Noël.

Pour 2013, les frais s'élèvent à :

- 407.09 € au titre de l'adhésion au CNAS (60 % versés par la commune) .
- 30 € par agent communal pour l'arbre de Noël.

VOIRIE DE MONTFERRIER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état de dégradation important de la voie communale d'accès au lieu-dit Montferrier située en amont du village de Cras. Sachant que cette voie constitue le seul itinéraire possible pour desservir les habitants de ce secteur, il est urgent d'envisager une remédiation. Après estimation par les services de la DDT des travaux à effectuer, afin de sécuriser cette voie communale, le programme pourra se découper en trois tranches réalisables en 2014 / 2015 / 2016 pour un montant global de 178 835.00€ HT.

Un dossier de demande de subvention sera adressé à la DETR et au Conseil General.

Le plan de financement proposé par le Maire est le suivant :

- 2014 : tranche 1 : 72 845.00 € HT
Participation DETR 20 % : 14 569.00 €
Participation Conseil General 33 % : 24 038.00 €
A la charge de la commune : 34 238.00 € HT
- 2015 : tranche 2 : 53 260.00 € HT
Participation DETR 20 % : 10 652.00 €
Participation Conseil General 33 % : 17 575.00 €
A la charge de la commune : 25 033.00 € HT
- 2016 : tranche 3 : 52 730.00 € HT
Participation DETR 20 % : 10 546.00 €
Participation Conseil General 33 % : 17 401.00 €
A la charge de la commune : 24 783 € HT

Après les questions diverses, la séance est levée à 22 heures 30.

C'est à Cras

LES CRAS-PAHUTEURS



Les membres du club de randonnée de la commune vont ressortir les chaussures de marche pour le 28 avril prochain, mais avant de dévoiler le programme de l'année 2013, quelques précisions.

Tout d'abord, espérons que la météo soit plus clémente que pour 2012, ou seulement deux sorties ont pu avoir lieu : les crêtes de Malatras pour les Pérolatières et le Châtelleret par la Bérarde. Nous vous rappelons que nos sorties sont avant tout des

randonnées familiales, accessibles pour la plupart d'entre nous, sportifs ou non ! Le but est de partager tous ensemble un instant convivial dans notre magnifique région, ou au détour d'un chemin, la nature peut surprendre par sa beauté et sa simplicité.

Le programme pour 2013

Date	Lieu de randonnée	Heure et lieu de départ	Dénivelé / Durée de marche
Dimanche 28 avril	Le plateau d'Ambel	8h00	300 m
	Vercors	Parking école René Mermet Gerlat	4h00
Mercredi 1er mai	Fête des Pérolatières	9h00	300 m
	Les Bellevey	Salle Marcel Gaillard	3h00
Dimanche 9 juin	Col des deux sœurs - La Cole 2000	7h30	900 m
	Vercors	Parking école René Mermet Gerlat	5h00
Dimanche 7 juillet	Le lac du Goléon	7h30	600 m
	Oisans	Parking école René Mermet Gerlat	4h00
Samedi 24 et Dimanche 25 août	Week-end au refuge des 7 Laux	8h00	1000 m
	Belledonne	Parking école René Mermet Gerlat	6h00
Réservez obligatoirement			
Dimanche 22 septembre	Col de Chatain Repas au camp de César	9h00	600 m
	Chambarans	Parking école René Mermet Gerlat	3h30
Réservez obligatoirement			

Les lieux de randonnées sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de changer ou d'être annulés selon les conditions climatiques.

Pour le week-end au refuge des 7 Laux, les places étant limitées à 20-25 personnes, les réservations seront obligatoires, il faudra compter environ 40 euros par personne (30 pour les enfants de - de 10 ans) pour le dîner, le petit déjeuner et la douche. Tout le nécessaire pour la nuit sera fourni par le refuge.

Pour le repas au camp de César, deux possibilités d'accès, soit à pied, soit en voiture, et les réservations seront aussi obligatoires. Le menu vous sera précisé début juillet.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 04.76.07.73.04 ou le 06.84.53.40.77.

Divers

RAPPEL : REDEVANCE ORDURES MENAGERES

La redevance incitative ayant été suspendue depuis le 1er janvier 2013, les sacs déposés ne sont plus comptabilisés par foyers. Par contre, vous devez obligatoirement vous servir de votre badge pour ouvrir le tambour du conteneur.

Si vous n'êtes pas en possession de ce badge, vous devez le demander dès maintenant à la régie de Vinay à l'adresse suivante : REGIE DE VINAY - Z.A Les Cités - BP 30 - 38470 VINAY - TEL : 04 76 36 90 57 - FAX : 04 76 36 94 08

Pensez également à signaler tout changement à l'intérieur du foyer

LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE EUROPEEN

- Dès le 19 janvier 2013, les nouveaux permis seront délivrés avec les nouvelles catégories.
- A partir du 16 septembre 2013, le permis dans son nouveau format « carte de crédit » fera son apparition.

Parmi les nouvelles catégories délivrées à compter du 19 janvier 2013 :

- Une nouvelle catégorie pour la conduite des cyclomoteurs de moins de 50cm³ et des voiturettes : catégorie AM, équivalente à l'actuel Brevet de Sécurité Routière (BSR) qui n'entre pas dans le régime du permis à points.
- Les catégories A2 (motocyclettes), C1 et C1E (véhicules de plus de 3,5 tonnes), D1 et D1E (véhicules affectés au transport en commun de personnes).

La formule du permis rose actuel est changée pour intégrer toutes les nouvelles catégories.

Pour les titulaires des permis délivrés pendant la période transitoires, entre le 19 janvier et le 15 septembre 2013, tous les droits à conduire sont garantis : les usagers continueront à se voir remettre un permis rose jusqu'à la mise en place du permis de conduire au format « carte de crédit » et bénéficieront des nouvelles catégories, dans les cas où ils les auront acquises. Elles figureront sur leur permis de conduire et leur permettront ainsi de circuler librement au sein de l'Union européenne.

Ce titre de conduite « provisoire » devra être remplacé par un titre sécurisé avant le 31 décembre 2014. Les titulaires de ce titre de conduite seront informés en temps opportun par leur préfecture de résidence des modalités de l'échange.

Tous les titres délivrés avant le 19 janvier 2013, soit environ 38 millions de titres, sont valables jusqu'au 19 janvier 2033, date limite prévue par la directive : les conducteurs concernés seront informés ultérieurement des conditions de reprise de ces permis, à partir de 2014.

Il est donc inutile de vous rendre en préfecture pour changer de permis de conduire.

MONDEE

Le 19 janvier dernier, les agriculteurs de Cras ont organisé la traditionnelle mondée.

Près de 200 personnes ont participé. Après avoir « affronté » près de 800 kg de noix, le casse-croûte campagnard a permis à tout le monde d'apprécier les préparations locales.

A l'issue de cette manifestation, les organisateurs ont remis respectivement 180 et 120 € au CCAS de Cras et à l'ADMR.

CIVISME

Nous vous rappelons :

- que les chiens doivent être tenus en laisse et muselés le cas échéant sur le domaine public ;
- que les espaces publics (notamment le parking et le terrain de jeux en face de la salle polyvalente) ne sont pas des espaces dédiés aux excréments des chiens.

C'est en effet, un lieu paisible de repos pour les personnes et un espace de jeux pour les enfants.

RAPPEL : INFORMATIONS SERVICE MAJIC

(Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors)

Les informations sont disponibles et téléchargeables sur le blog de Majic : majic38.over-blog.com

Et sur le site de la Communauté de Communes : ccvinay.sud-gresivaudan.org

RECENSEMENT

Chantal FABIANI secrétaire de Mairie et agent recenseur, vous remercie pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé dans le cadre de sa mission de recensement de la population du village.

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

mardi matin de 9 h 00 à 12 h 00
vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00
les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Urgences (depuis un portable) : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57

La Crazette

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cras - 12 route des Ecoles - 38210 CRAS -
Tel 04 76 07 94 10 - Fax 04 76 07 55 87
Courriel : mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication : Valérie VIEUX-MELCHIOR

Commission information et communication :
Valérie VIEUX-MELCHIOR - Franck MICHEL

Ne pas jeter sur la voie publique